

Décision

Générale

colonial

Décision n° 83-449-1934 l'examen

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
19 avril 1934

Numéro JO
n° 449 du 30/04/1934

Date du numéro
30 avril 1934

TEXTE INTÉGRAL

19 avril 1934. la Commiseion chargée de la correction des preuves de l'exmen professionnel pour l'accès "à s commis et commis principaux P, T.T à l'emploi de contrôleur du cadre local, qui aura lien le 26 avril 1934, à 7 h 290. a été composé Ansi qu'il suit: MM. Gcoffrov, chef du service des P. TT, p. i. président: André, contrôleur du cadre métroPolitain des P.T.T. et Plattier. commis principal du cadre métropolitain des P.T.T membres, Le pli cacheté et visé contenant les compositions du candidat sera remis le 26 avril 1934, à 7 h. 30, au président de la Commission par le chef du cabinet du Gouverneur. La correction aura lieu dans la salle du Conseil 'administration, au palais du Gouvernement. Chacune des épreuves recevra de chaeun des membres de la Commission une note de 0 à 20, La moveenne constituera la note delinitive. Les épreuves corrigées, ainsi que le procèsverbal établi par la Commission, seront remis au chef du cabinet du Gouverneur, dès que les travaux de correction seront terminés.